



ENQUÊTE SUR LES RISQUES LITTORAUX A DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES DE BIENS EXPOSÉS AU REcul DU TRAIT DE CÔTE SUR LA COMMUNE DE PENVĒNAN

Analyse des 103 questionnaires reçus complets

Les propriétaires de biens situés dans les bandes d'exposition au recul du trait de côte ont été contactés à l'adresse de leur résidence principale connue. 429 courriers ont été envoyés, dont 14 sont revenus avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

103 réponses ont été reçues complètes. 68 questionnaires concernaient les propriétaires de biens situés dans la zone exposée au recul du trait de côte à l'horizon de trente ans, et 35 questionnaires concernaient les propriétaires de biens situés dans la zone exposée au recul du trait de côte à un horizon compris entre trente et cent ans.

De nombreux répondants se sont saisis des possibilités d'expression libre données par les questionnaires, afin de développer leurs contributions. La commune de Penvénan les remercie de leur implication, et s'attachera à apporter des réponses détaillées aux commentaires qui amènent des questionnements.

Enfin, un déséquilibre apparaît du fait d'une sur-représentation du secteur du Launay dans les questionnaires reçus (15%), par rapport à la proportion de ses habitants dans l'ensemble des secteurs concernés par l'enquête. Les chiffres sont présentés sans correction, mais il est tenu compte de ce biais dans l'analyse des réponses littérales.

Note : pour fluidifier la lecture des résultats, la formulation de l'exposition des biens concernés par l'enquête pourra être raccourcie, notamment par les expressions « exposés à 30 ans » et « exposés à 100 ans ».

1- PERCEPTION DES RISQUES LITTORAUX ET DE LEURS CONSEQUENCES

Si la réalité des risques littoraux ne pose pas question, leurs origines et leur lien avec le changement climatique sont moins consensuels. La très grande majorité des répondants a déjà constaté que le territoire littoral évolue, mais cela ne suscite pas d'inquiétude très marquée.

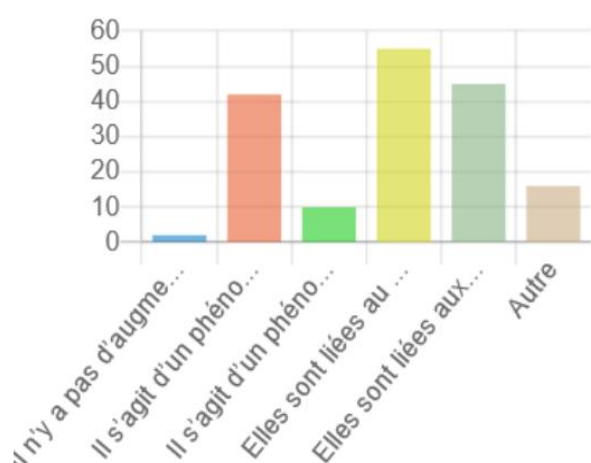
Q 1 -1 - Êtes-vous sensible/préoccupé par les risques littoraux et leurs conséquences liées au changement climatique sur le territoire (perte d'attractivité touristique, fréquentation entravée, destruction de biens...)?

La quasi-unanimité des 103 répondants répond oui à cette question. Seule une personne parmi les propriétaires dont le bien est exposé à horizon 100 ans a répondu 'non' et une personne dont le bien est exposé à horizon 30 ans n'a pas répondu.

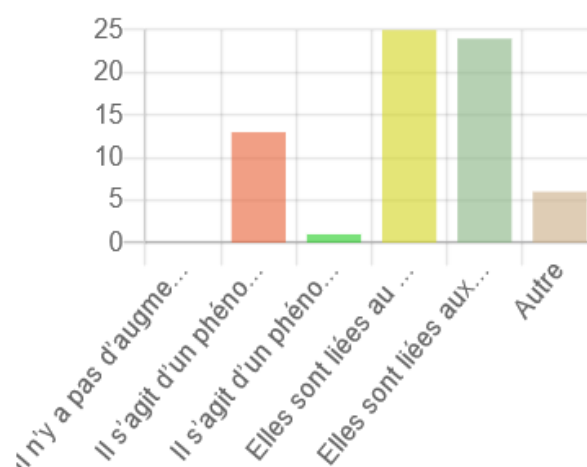
Q 1-2 - Selon vous, quelles sont les causes de l'augmentation des risques littoraux (recul du trait de côte, submersion marine, multiplication des épisodes tempétueux)?

Parmi tous les répondants, seule 1 personne estime qu'il n'y a pas d'augmentation des risques littoraux (recul du trait de côte, submersion marine, multiplication des épisodes tempétueux), mais qu'elle pourrait/pourra être liée au changement climatique.

Exposition du bien à 30 ans



Exposition du bien à 100 ans



- Il n'y a pas d'augmentation
- Il s'agit d'un phénomène naturel de long terme
- Il s'agit d'un phénomène naturel cyclique de quelques années

- Elles sont liées au changement climatique
- Elles sont liées aux activités humaines (urbanisation, imperméabilisation des sols, surfréquentation...)
- Autre

Certaines personnes pensent que les raisons sont autres que celles proposées, d'autres pensent que les causes proposées ne sont pas les seules :

- *l'érosion est due à la mer et au changement climatique, qui dilate les océans et fait fondre les glaciers, mais aussi aux eaux pluviales*
- *sur-fréquentation du GR34*
- *urbanisation*
- *difficultés réglementaires pour les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux, aggravant les risques*

Certaines personnes ne sont pas en accord avec les hypothèses posées :

- *incertitude sur le réchauffement climatique sur une tendance longue*
- *remise en question/en cause de la stratégie communale (laisser-faire, peu d'ouvrages pérennes)*
- *demande d'études chiffrées en € des scénarios de protection, d'entretien et de laisser-faire*
- *discordance (confusion, notamment entre érosion et submersion) dans les différentes données/études, qu'elles soient locales ou globales, questionnement sur le classement des ouvrages non pérennes*

Enfin, des contributeurs saisissent cette première occasion d'expression libre pour avancer des **propositions de solutions** :

- *volonté que les particuliers participent à l'intérêt général via leur intérêt propre en finançant des travaux*
- *volonté d'apporter des connaissances fines du littoral, de retarder les effets en mettant en œuvre des solutions à l'échelle individuelle mais partagées*
- *cas particulier du Launay, qui connaît une problématique singulière, et est très largement relayé*

Q 1-3-1 - Avez-vous déjà repéré des évolutions du territoire liées aux risques littoraux ?

12 personnes n'ont pas repéré d'évolutions du territoire liées aux risques littoraux. Les autres en ont constaté :

- Sur les îles
- Sur la plage des Dunes et les dunes en général, ainsi que partout sur le sentier côtier
- Rue St-Gildas
- Marais du launay, et son banc de galets
- Plage du Royau
- A Buguélès
- A Pelinec
- A Port Blanc
- A Disken an aod
- Au Rocher du voleur : attaque de l'enrochement
- Rupture du sillon d'Illic lors d'une tempête, il y a quelques années
- A Plougrescant
- Sur la falaise de Pors hir
- Sur la Pointe à l'est de Roc'h Annick
- Plus ponctuellement : à Castel Coz

Des propriétaires rappellent **des faits relativement anciens de phénomène de recul du trait de côte**, par exemple entre Rochanic et Grand-plage dans les années 1960, conduisant à la découverte de tombes préhistoriques. Ou encore les **méthodes de nettoyage** utilisées ayant par endroit mené à l'enlèvement de tonnes de sables et galets, ces derniers constituant souvent une première barrière de protection des rivages. « *Cela serait à la suite de cela que la mairie de Penvenan a créé l'ouvrage de protection du chemin des douanier.* »

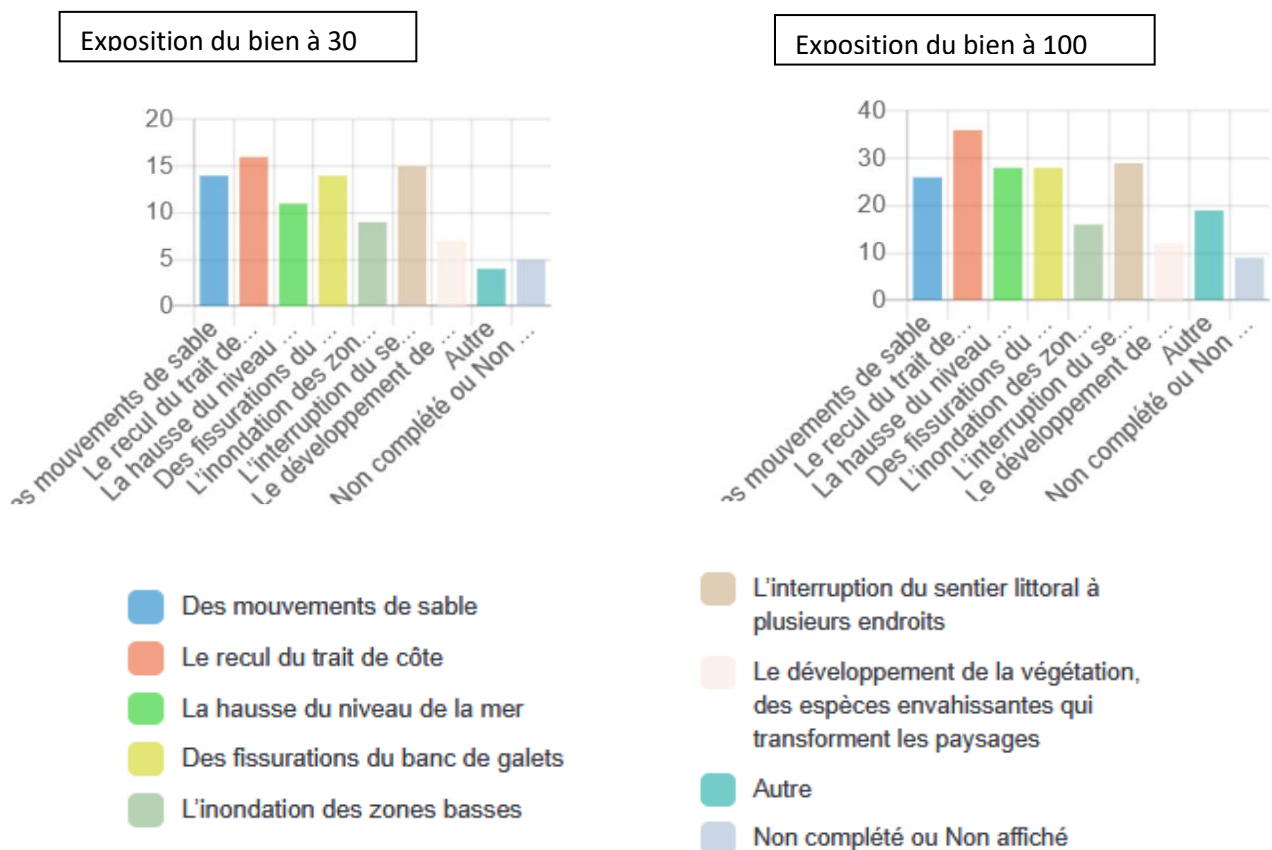
Parmi les répondants qui fréquentent la commune depuis plusieurs décennies, **la mémoire des uns contredit parfois la mémoire des autres** :

- Quelques cas d'érosion lente, ponctuellement une tempête, mais plutôt stable dans l'ensemble
- Les parcelles de bord de mer reculent. Les anciens ouvrages de protection contre la mer s'écroulent.

La collectivité est directement interpellée sur un certain nombre de points précis :

- Boulevard de la mer - Problèmes suite réfection du boulevard - La pente a été modifiée vers le marais mettant en danger les personnes et les biens concernant une trentaine de propriétaires (il fallait réaliser un muret)
- Sur le chemin GR34 de Roannik et les dunes : le mur se creuse et des tiges de ferrailles sortent -> très dangereux
- Moins de galets -> on a du mal à descendre sur la grève

Q1-3-2 – Quelles sont les évolutions constatées ?



Les contributions sont nombreuses pour compléter le choix proposé :

- *RAS, à part disparition progressive de certaines petites buttes de sable recouvertes d'herbe, par suite de l'érosion.*
- *Attaque des enrochements, éboulements d'enrochements*
- *Dégradations des murs digues*
- *Par petits coefficients, mer plus haute, algues dans le jardin*
- *Le talus séparant la plage de Buguéès (côté port) de la parcelle subit une érosion : celle-ci semble accrue du fait de fragilité sur certains points bas, qui offrent à des piétons des voies de cheminement, mais contribuent aussi à fragiliser le talus (pierres tombées, végétation écrasée...). Le sentier littoral est par ailleurs interrompu à chaque grande marée.*
- *Dégradation du tunnel par lequel s'évacuent les cours d'eau issus des collines de Penvénan et Trévou-Tréguignec sur le port du Royau*
- *Plutôt que fissuration du banc de galets - aplatissement du banc de galet*
- *Inondation depuis que le clapet anti-retour du marais du Goaster ne fonctionne plus.*

Les habitants du Launay anticipent ce qui pourrait se passer à l'avenir :

- *La submersion du Launay se répercuterait sur une étendue plus vaste que la sienne : - Le camping des dunes serait inondé aussi et perdu. - La station de relevage du réseau d'assainissement d'eau douce serait perturbé et menacerait le système d'épuration. - L'attractivité touristique de la Commune aurait des retombées sociales et économiques non négligeables. - L'exploitation agricole biologique en serait chassée de façon irréversible : l'entretien de l'indispensable réseau des douves qui acheminent jusqu'à la mer les cours d'eau issus des collines voisines ne pourrait plus être assuré.*

Q 1-4 Face aux risques littoraux, vous sentez-vous aujourd'hui en sécurité ?

La réponse est **oui pour la moitié des réponses à horizon 30 ans**, et pour deux tiers à horizon 30 - 100 ans. Ainsi, seules 17 personnes en tout ont répondu « non », 3 ne se prononcent pas.

Q 1-5 Avez-vous déjà vécu un/des épisode(s) tempétueux/une inondation qui a généré des dommages pour votre propriété ces dernières années ?

15 personnes (42%) dont le bien est exposé à 100 ans ont répondu oui, **pour 50 personnes (73%) dont le bien est exposé à 30 ans.**

Q 1-5-1 lesquels

Pour les personnes dont le bien est exposé à 100 ans

Mis à part le cas particulier du Launay, les dommages concernent uniquement des toitures, arbres/arbustes arrachés suite à des **tempêtes**.

Pour les personnes dont le bien est exposé à 30 ans

Les dommages sont d'origine et de nature plus variés :

- **Tempêtes** (ex : lors des grandes tempêtes, de nombreux arbres cassés, et si elles arrivent lors des grandes marées, la mer charrie des galets qui peuvent entrer dans notre propriété, dernièrement tous les 2 ans, plus espacés avant.)
- Erosion par **eaux pluviales**

- **Lors de la tempête de 2023, je n'ai pas constaté de détérioration du trait de côte.** Pour que celui-ci soit malmené, il faut une coïncidence de plusieurs phénomènes : un fort coefficient de marée, un vent de tempête soufflant du nord-est, et une dépression. Cela se produit une fois tous les vingt ans environ. Les projections présentées dans le document du Cerema ne sont que des hypothèses reposant sur d'autres hypothèses, et doivent à ce titre, servir à la réflexion. En revanche, ce ne sont pas des guides d'action immédiate.
- Rétrécissement et affaissement du **sentier des douaniers en bas de la propriété**, avec risque de chute vers la mer (impossibilité pour deux personnes de se croiser, terrain instable penchant vers l'ancienne digue) ; ces risques ont depuis été résolus par la réfection et solidification de la digue par la famille.
- Inondations par l'eau douce dues à une insuffisance de débit du réseau des douves et ruisseaux et **du tunnel du Royau** pour permettre aux cours d'eaux issus des collines voisines de s'écouler dans la mer. Ces dommages à répétition et l'impossibilité d'agir sauf cas d'urgence contraignent à des interventions indispensables mais de court terme et de plus en plus coûteuses

Les risques littoraux recouvrent plusieurs phénomènes. En effet, le rivage peut être soumis à des submersions marines. Il s'agit d'inondations temporaires des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et marégraphiques défavorables, dont l'expression la plus spectaculaire se produit lors des tempêtes. Si la submersion peut occasionner des dommages importants, sa survenue est ponctuelle, et les secteurs submergés ne le restent que temporairement.

Le rivage peut également être l'objet d'un recul de son « trait de côte », c'est-à-dire de la limite entre la terre et la mer, vers les terres. On dit alors que la mer gagne sur la terre. Ce recul est en grande partie dû à un phénomène d'érosion. Il s'agit alors d'une perte de matériaux ayant pour origine des mouvements marins (d'eau et de sable), ou le ruissellement des eaux de pluie depuis l'intérieur des terres, qui font s'effondrer des roches. Le recul du trait de côte peut également être la conséquence de l'élévation du niveau marin, ou de l'abaissement de la plage. La mer vient alors recouvrir les zones basses, qui peuvent représenter des surfaces très vastes.

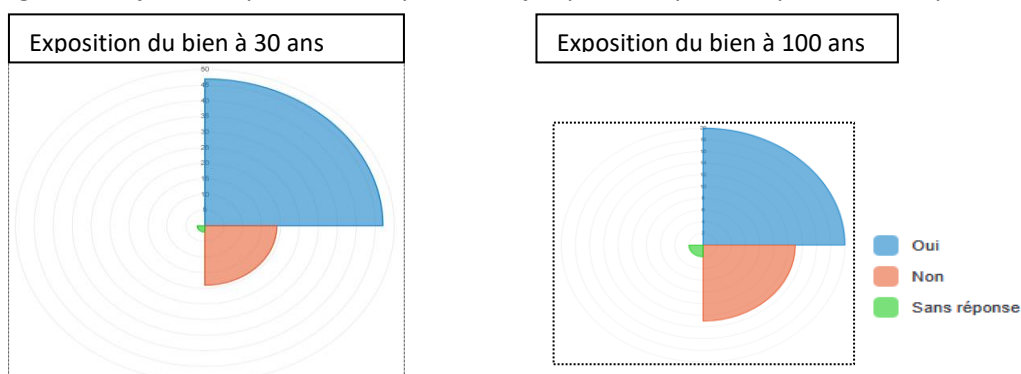
Le recul du trait de côte, à l'inverse de la submersion marine par événements météorologiques, présente un caractère permanent sur des temps longs. C'est de ce phénomène dont il est question dans la suite du questionnaire.

- 2- VISION DE L'ACTION PUBLIQUE FACE AUX RISQUES LITTORAUX

Les répondants se sentent globalement informés, mais pas forcément assez sur leurs droits et responsabilités, ou sur les possibilités individuelles d'agir. Beaucoup souhaiteraient que la commune consolide les ouvrages de protection du littoral.

Q 2-1 Saviez-vous qu'il existe une stratégie de gestion du littoral sur la commune ?

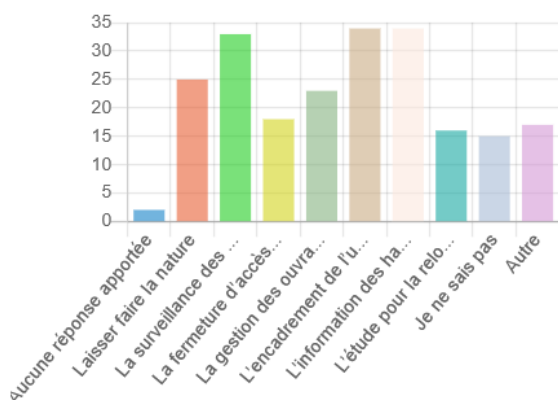
Une grosse majorité de personnes répond **oui** (jusqu'à 69% pour les personnes exposées à 30 ans).



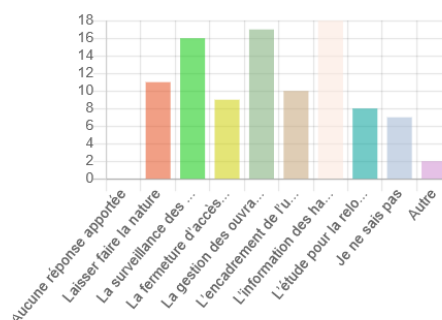
Q 2-1 Quelles sont les réponses aujourd'hui apportées par la commune de Penvénan ?

Les réponses sont distribuées sur toutes les propositions. **Une proportion plus élevée de répondants exposés à court et moyen termes estime que la commune agit en encadrant l'urbanisme, tandis qu'une proportion plus élevée de répondants exposés à moyen et long termes estime que la commune agit via la gestion des ouvrages.**

Exposition du bien à 30 ans



Exposition du bien à 100



- Aucune réponse apportée
- Laisser faire la nature
- La surveillance des secteurs fragiles l'amélioration de la connaissance de risques littoraux pour anticiper les conséquences pour le territoire
- La fermeture d'accès à certaines plages/secteurs fragiles ou devenus dangereux
- La gestion des ouvrages de protection existants (cordons de galets, digues, maçonneries)
- L'encadrement de l'urbanisation à proximité du littoral
- L'information des habitants et propriétaires exposés
- L'étude pour la relocalisation des biens hors des zones à risque
- Je ne sais pas
- Autre

Une quinzaine de personnes s'est saisie de la case « autre » réponse. Certains soulignent l'effort de communication et d'association de la population aux réflexions de la commune. Beaucoup (dont une majorité sur le secteur du Launay) critiquent l'étude réalisée par le Cerema, en support de l'élaboration de la stratégie de Penvénan ou, dans une moindre mesure, l'orientation « laisser faire la nature ».

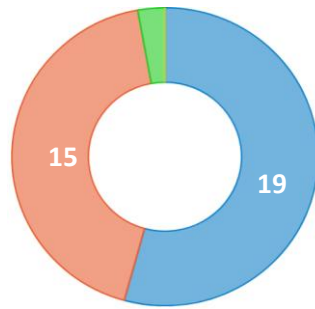
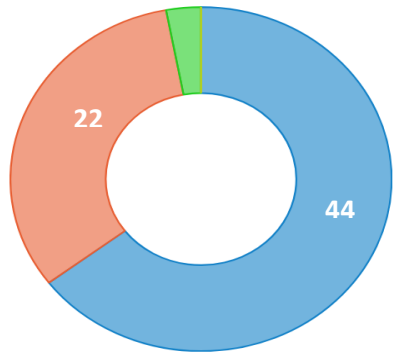
Q 2-3 Vous sentez-vous suffisamment informé par la commune ?

Une majorité des personnes se sent **suffisamment informée par la commune sur les risques littoraux en général** et sur les risques auxquels elles sont exposées, mais une majorité considère n'être **pas informée sur leurs droits et responsabilités** en tant que propriétaire exposé, ni sur les actions/projets menés par la commune.

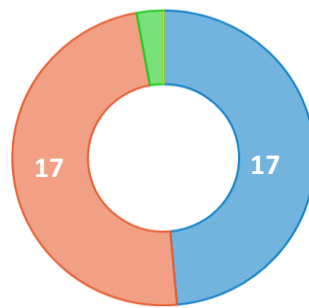
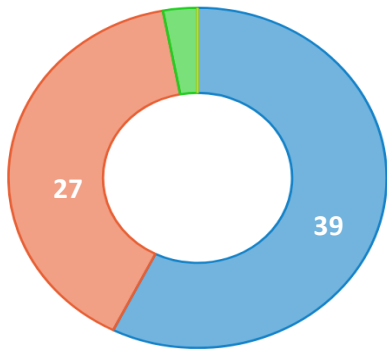
Exposition du bien à 30 ans

Exposition du bien à 100 ans

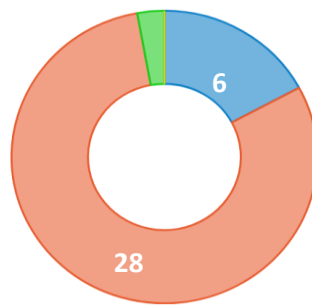
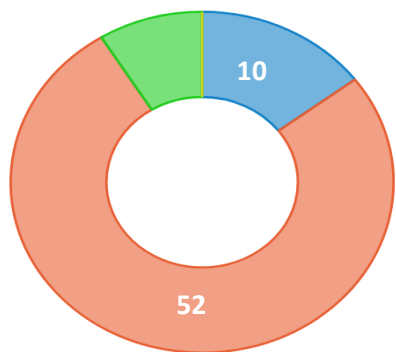
Sur les risques littoraux en général



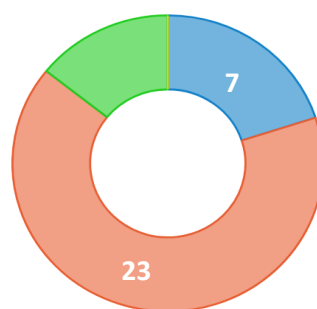
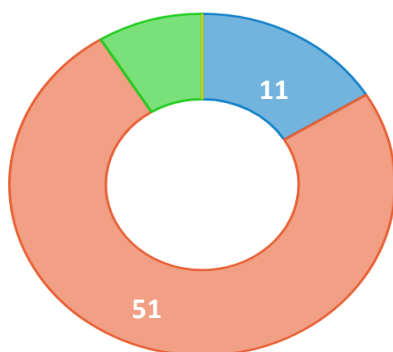
Sur les risques auxquels vous êtes exposés



Sur vos droits et responsabilités



Sur les actions/projets menés par la commune



Q 2-4 Qu'attendez-vous de la part de la commune ?

95 personnes souhaitent une **consolidation des ouvrages**. 59 personnes attendent de **l'information** et des conseils juridiques, et 56 davantage de **dialogue**. Enfin, une petite minorité de 33 personnes voudrait que la commune réalise des **actions de sensibilisation**.

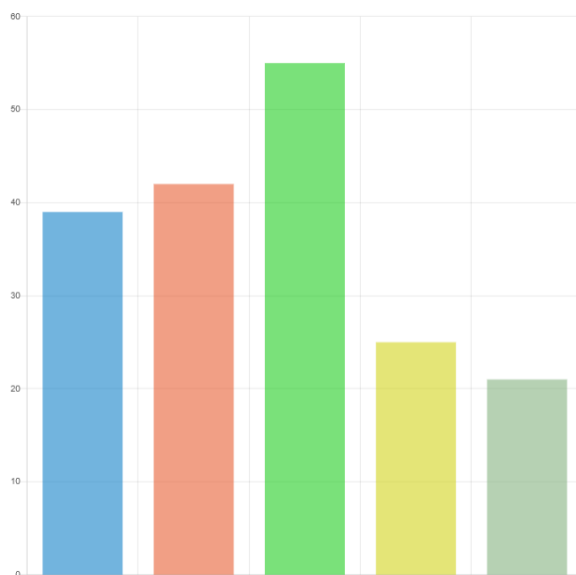
21 répondants ont coché les 4 propositions ; 4 n'en ont coché aucune (dont 2 se sentent davantage concernés par un risque lié au ruissellement).

Parmi les réponses libres :

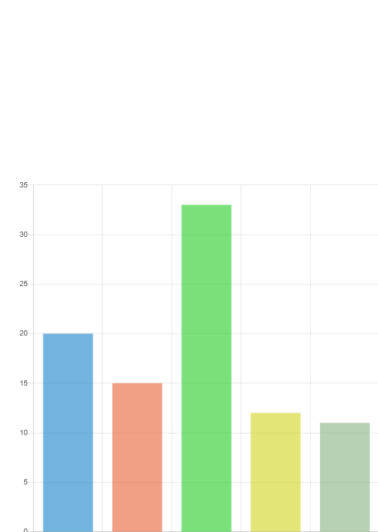
- La lutte contre l'artificialisation, des parcelles ou des cheminements piétons.
- La comparaison de différents scénarios, avec leurs conséquences dans différents domaines (devenir des habitations, patrimoine, mais également santé publique)
- La création d'une ASA où participeraient la commune de Trévou Tréguignec, les riverains, et Lannion Trégor Communauté dans ses responsabilités GEMAPI, pour déterminer et coordonner les travaux de préservation du patrimoine littoral, et ses aspects écologiques agricoles, touristiques, économiques et culturels.

Beaucoup se préoccupent de la situation du Launay.

Exposition du bien à 30 ans



Exposition du bien à 100



- Plus d'informations et des conseils techniques et juridiques pour protéger votre propriété
- Plus de dialogue avec les propriétaires exposés
- La consolidation des ouvrages existants (cordons de galets, digues, maçonneries...)
- Des actions de sensibilisation aux risques
- Autre

Q 2-5 Êtes-vous déjà en relation avec la commune concernant les risques littoraux auxquels votre propriété est exposée ?

Les personnes ayant répondu oui sont 22% parmi les propriétaires dont le bien est exposé à 100 ans, et 29% parmi les propriétaires dont le bien est exposé à 30 ans.

Cela concerne essentiellement **des demandes de travaux ou d'entretien d'ouvrages** ou de portions du littoral.

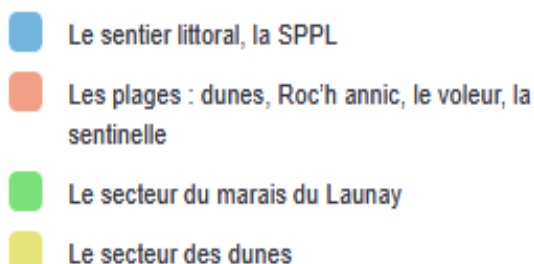
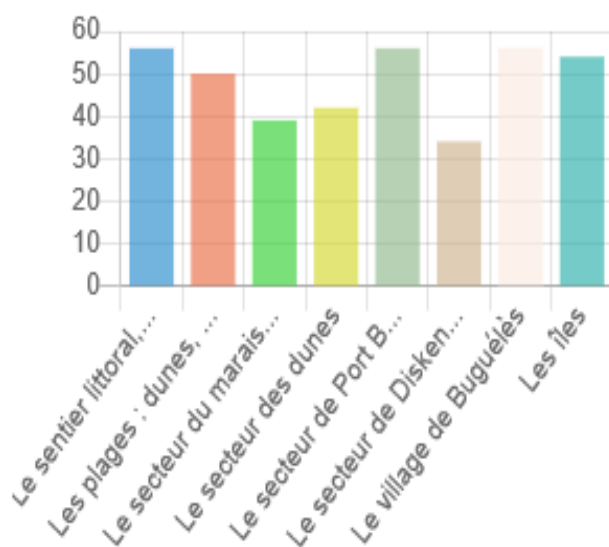
Certaines personnes ont répondu oui car elles considèrent que ce questionnaire constitue un premier contact.

3- USAGES DES LIEUX ET LIEN AU TERRITOIRE

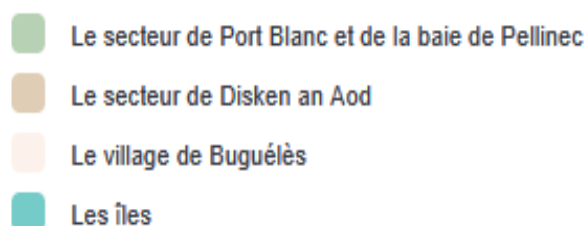
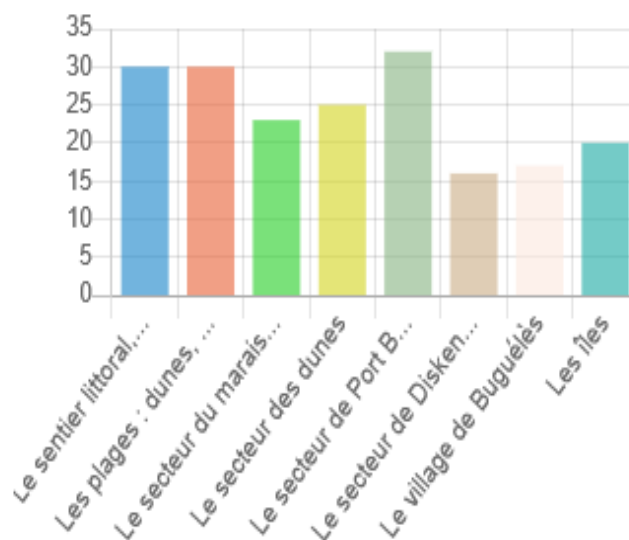
Quel que soit leur niveau d'exposition, les propriétaires de biens littoraux ont les mêmes pratiques et centres d'intérêt.

Q 3-1 Quels sont les espaces que vous fréquentez sur le littoral ?

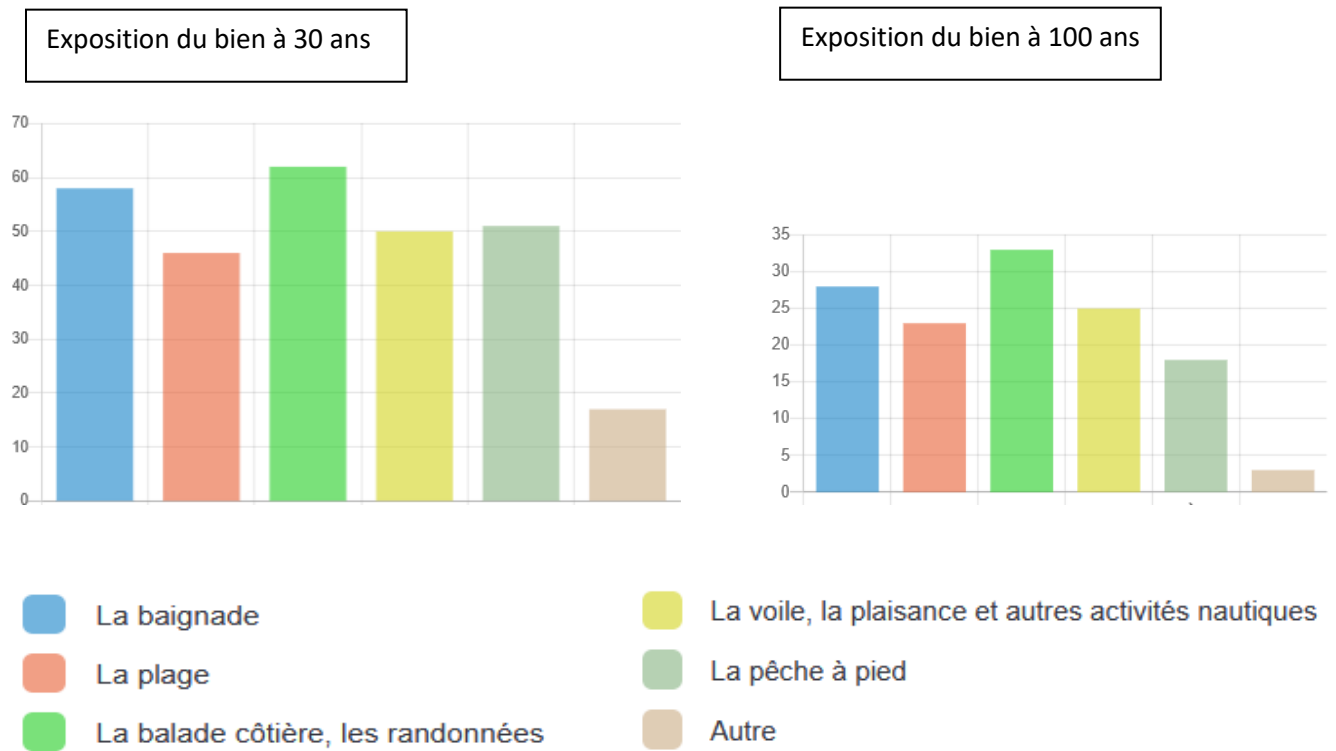
Exposition du bien à 30 ans



Exposition du bien à 100 ans

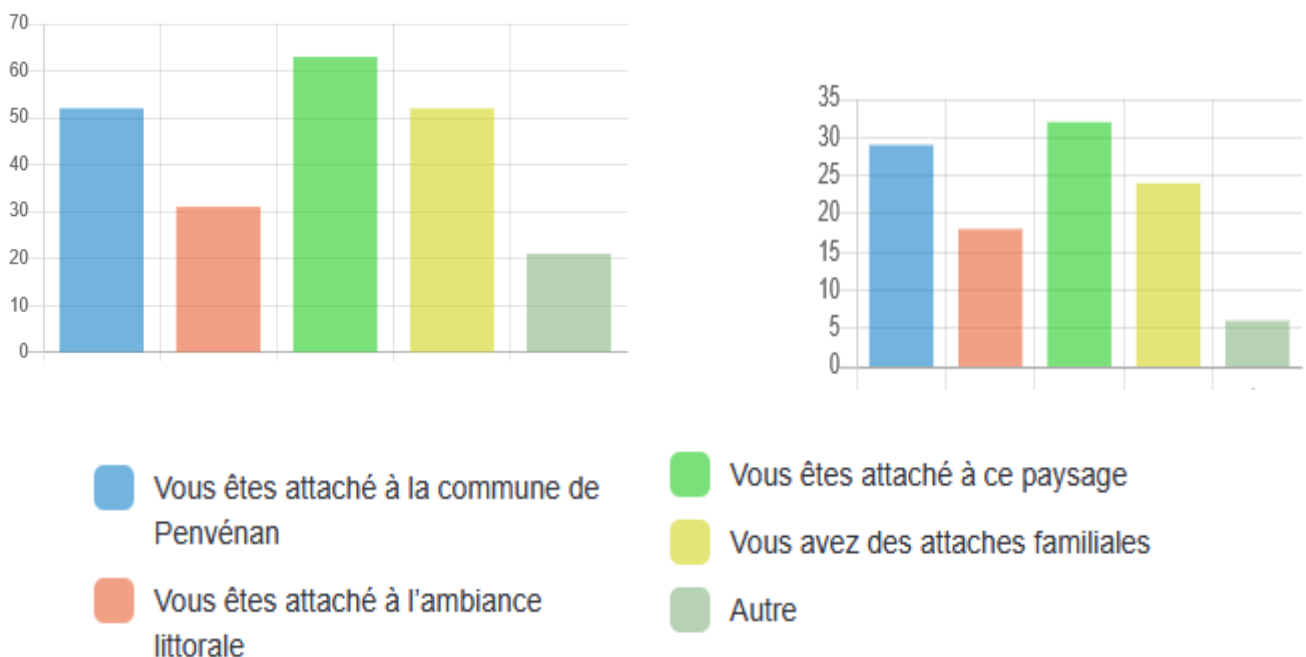


Q 3-2 Quels sont vos principaux usages du littoral ?



6 personnes y ajoutent le jardinage dans le marais du Launay, 1 autre aime y peindre, d'autres aiment profiter de l'activité touristique tandis qu'1 y travaille à domicile.

Q 3-3 Qu'est-ce qui vous lie à ce territoire ?



4- PROPRIETE ET INTENTIONS PATRIMONIALES

Une majorité des biens sont des résidences secondaires, acquis par transmission familiale. Beaucoup pensent également transmettre leur bien à leurs descendants. Très peu de propriétaires ont déjà effectué des travaux en lien avec les risques littoraux, mais parmi ceux qui dont le bien est exposé à 30 ans, 32 envisagent de le faire. Seules 7 personnes souhaitent rester sur la commune si leur maison était impactée.

Q 4-1 Quel est votre secteur d'habitation ?

Parmi les 35 personnes exposées à 100 ans, 22 habitent boulevard de la mer - marais de Crec'h Avel et 6 Marais du Launay.

Parmi les 78 personnes exposées à 30 ans, 11 habitent Façade ouest de Crec'h Avel, 10 Marais du Launay, 9 pourtours de l'île Bilo/port de Bugueles et 7 Boulevard de la mer - marais de Crec'h Avel.

Q 4-2 Statut d'occupation

76% de l'ensemble des répondants sont propriétaires, et **17% sont copropriétaires**, seules deux personnes se trouvant dans une autre situation.

Q 4-3 Nature du bien

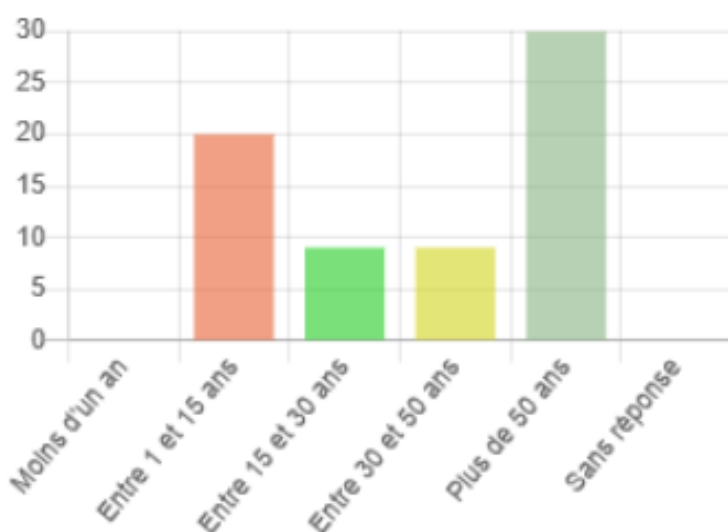
Le bien de 16% des propriétaires exposés à 30 ans représente leur résidence principale, et pour 8% d'entre eux il s'agit d'un terrain non bâti.

Pour ce qui concerne les biens exposés à 100 ans, ils sont à 71% des résidences secondaires.

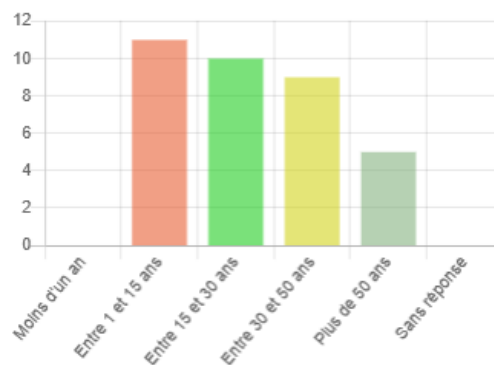
Q 4-4 – Q4-5 – Q4-6

La moitié des répondants sont propriétaires de leur bien depuis plus de 30 ans. 35 sont propriétaires depuis plus de 50 ans.

Exposition du bien à 30 ans

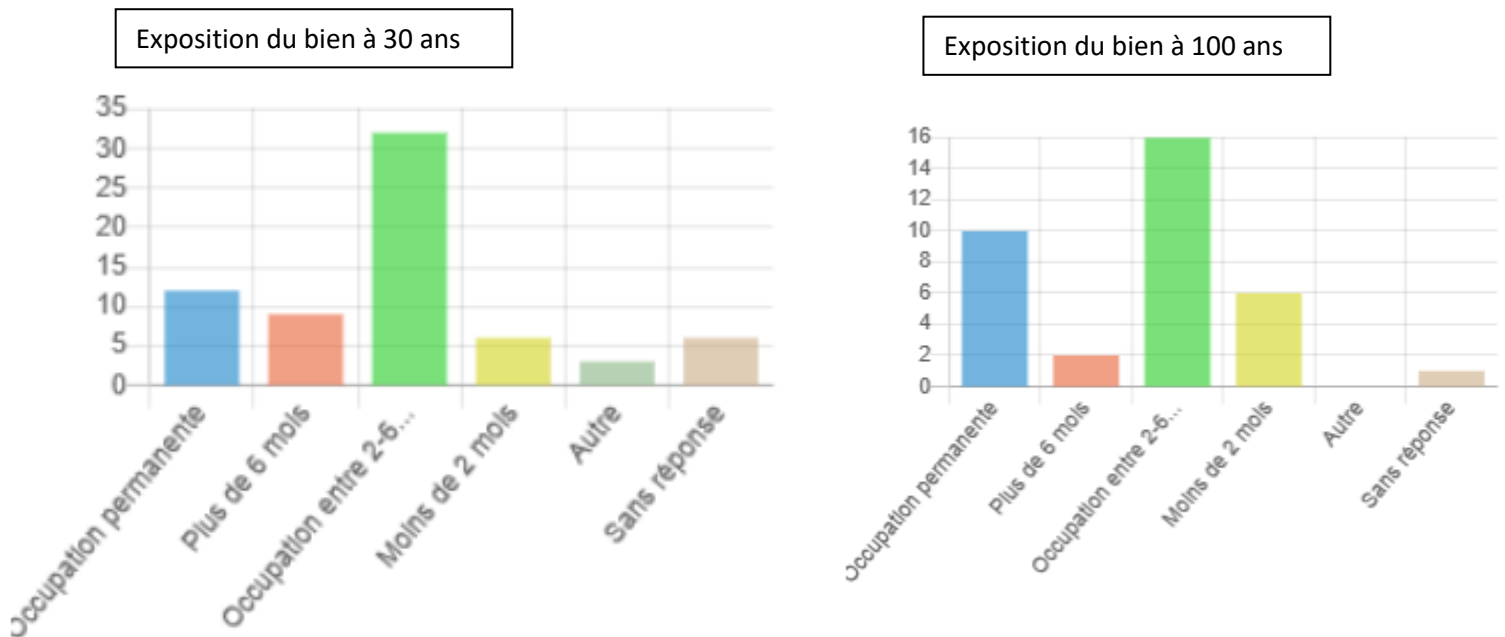


Exposition du bien à 100 ans



Quelques personnes ont fait construire la maison. Sinon, **la proportion de biens acquis par transmission familiale est plus forte parmi ceux exposés à 30 ans (57%)** que parmi ceux exposés à 100 ans (42%). A l'inverse, la proportion de personnes qui occupent leur bien à l'année est bien plus importante parmi celles dont le bien est exposé à 100 ans (28% contre 16%), avec toutefois une possibilité de biais dû au nombre de répondants du Marais du Launay.

La durée d'occupation très majoritaire des habitations est de 2 à 6 mois.



4-7 Avez-vous déjà réalisé des travaux de protection face aux risques littoraux dans votre propriété ?

29 personnes sur 103 déclarent avoir déjà réalisé des travaux, notamment des **enrochements, la réfection de murs de protection ou la surélévation d'habitations**. 31 personnes n'envisagent pas d'en faire, dont 15 dont le bien est exposé à 30 ans. **La majorité des répondants ne savent pas s'ils en feront.**

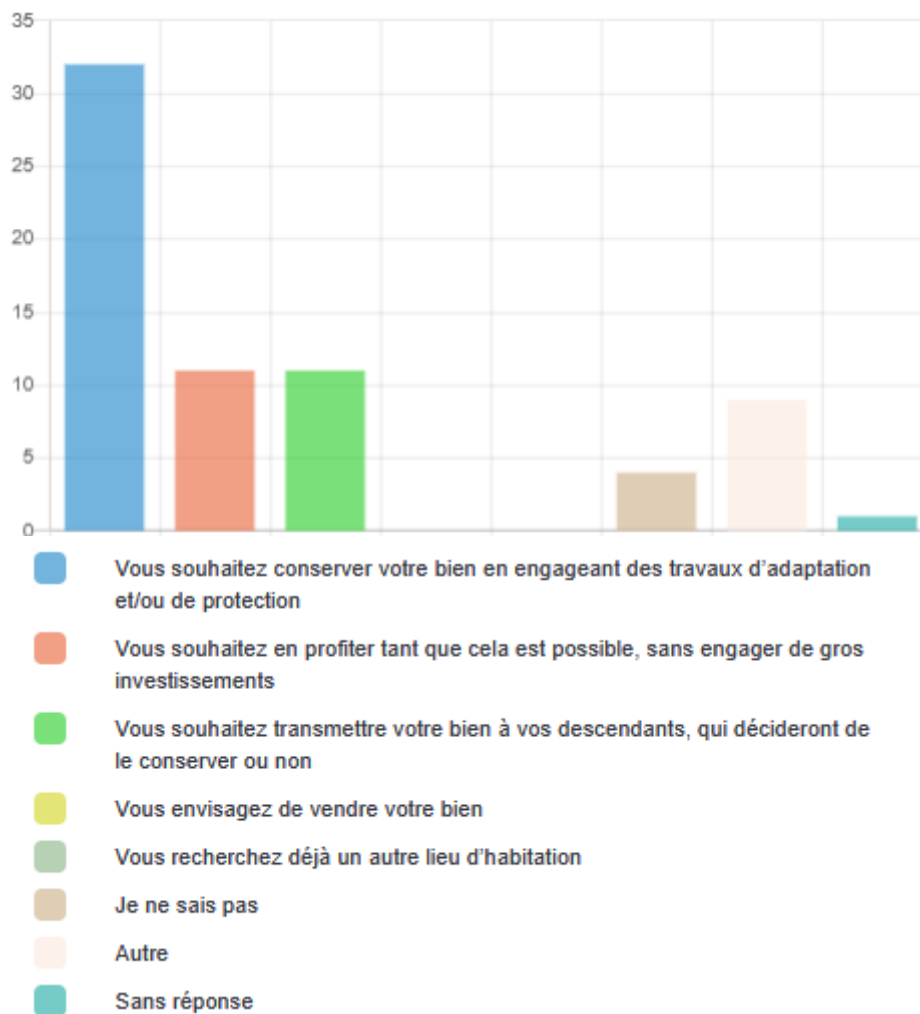
- **Pour les propriétaires dont le bien est exposé d'ici à 30 ans**

Q 4-8-1 Sachant que d'après les cartes produites dans le cadre de l'élaboration du PLU-H votre propriété est exposée au recul du trait de côte d'ici à 30 ans, comment envisagez-vous son devenir ?

Une dizaine de répondants souhaite d'abord des informations complémentaires sur ce qu'il est possible et pertinent de réaliser (sur les plans technique, financier et réglementaire).

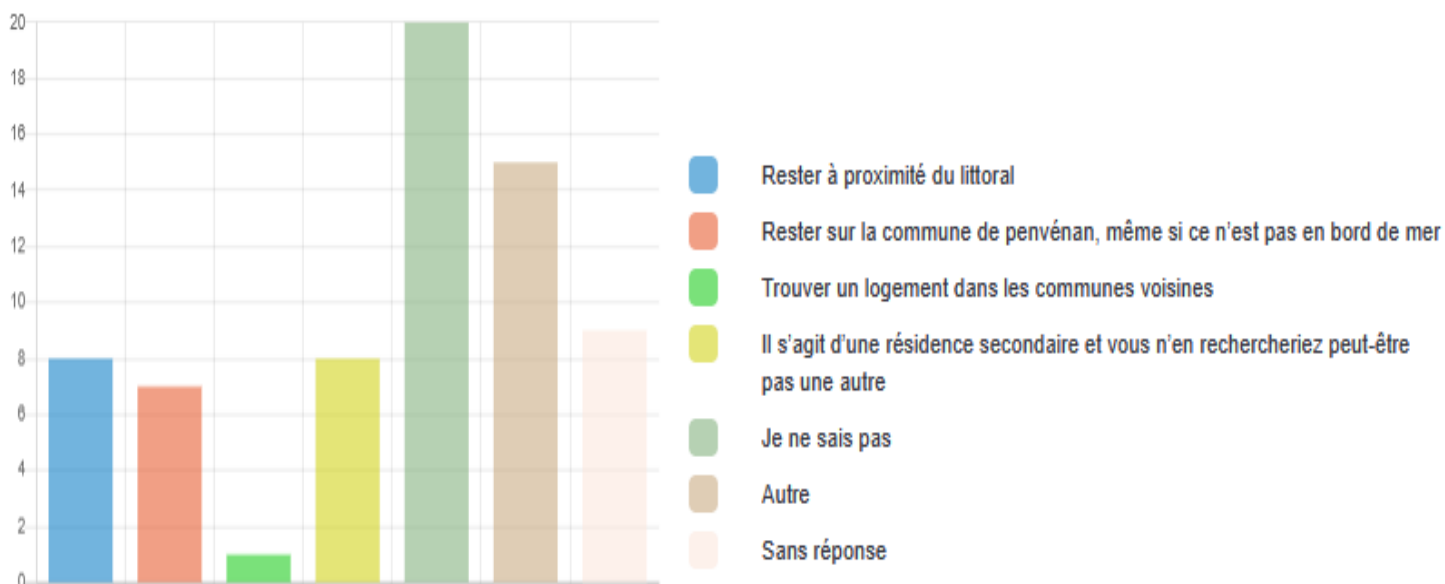
32 personnes souhaitent conserver leur bien en engageant des travaux d'adaptation et/ou de protection, 11 souhaitent en profiter tant que cela est possible, sans engager de gros investissements et 11 souhaitent transmettre le bien à leurs descendants, qui décideront de le conserver ou non.

Aucune n'envisage de vendre.



Q-4-8-2 Si votre propriété était impactée, chercheriez-vous à :

La majorité des répondants ne se prononce pas encore. 7 personnes sur 68 souhaiteraient rester sur la commune de Penvénan, même si ce n'est pas en bord de mer mais 8 privilégieraient la proximité du littoral. Pour 8 d'entre elles également, elles renonceraient peut-être à posséder une résidence secondaire.



Q 4-9 Vous êtes-vous rapproché de voisins également exposés aux risques littoraux ?

La moitié environ des personnes a répondu oui.

- **Pour les propriétaires dont le bien est exposé d'ici à 100 ans**

Q 4-8 Sachant que d'après les cartes produites dans le cadre de l'élaboration du PLUi H votre propriété sera exposée aux risques littoraux à une échéance évaluée entre 30 et 100 ans, comment envisagez-vous son devenir ?

Seules 3 personnes envisagent de réaliser des travaux de protection de leur bien, **22 souhaitent le transmettre à leurs descendants, qui décideront de le conserver ou non**. 1 personne souhaite le vendre avant qu'il ne perde de la valeur.



◇ Si vous souhaitez ajouter des commentaires

Les contributions sont nombreuses, dont certaines largement étayées. En première synthèse, il en ressort

- différentes demandes de travaux : construire des murs de protection, renforcer le mur de l'Atlantique, protéger le bd de la mer, protéger certaines habitations ;
- demande d'entretenir les dunes ;
- pour le marais du Launay : incompréhension sur la difficulté pour les particuliers à entreprendre des travaux ;
- demande de réaliser des études : sur les coûts des différentes solutions envisageables et pour les biens des particuliers, mise en place d'un mini-observatoire à l'échelle de la commune ;
- demandes de renseignements sur les associations syndicales autorisées (ASA) ;
- des propositions : information des promeneurs pour ne pas dégrader des murets de protection, contrôle/verbalisation de véhicules qui s'avancent sur le sable ;
- souhait de créer un groupe de personnes motivées pour contribuer aux réflexions ;
- 2 personnes proposent leurs compétences professionnelles ;
- Inquiétude sur la valeur des biens.

82 personnes ont laissé leurs coordonnées pour être informées des actions de la commune.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire.